



**DÉLIBÉRATION N°2019-11-22-10**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 22 novembre 2019**

**POINT 12 - APPROBATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTIONS ET DE  
REMBOURSEMENTS PRATIQUÉES PAR L'UNIVERSITÉ PERMANENTE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'éducation ;  
**VU** les statuts de l'université de Nantes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 30 voix pour, les conditions générales d'inscriptions et de remboursements pratiquées par l'Université Permanente, telles qu'annexées.

À Nantes, le 22 novembre 2019  
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation  
La Première Vice-Présidente

Carine BERNAULT



UNIVERSITÉ DE NANTES



## Université Permanente de l'Université de Nantes

### CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

#### Présentation et missions de l'UP

Dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de l'Université de Nantes, la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) est l'un des axes forts de la politique de l'établissement à laquelle l'Université Permanente concourt afin de permettre à tous sans aucune condition d'âge ou de diplôme d'apprendre et de se cultiver.

Avec plus de 6800 étudiants sur la Métropole Nantaise majoritairement âgés de plus de 60 ans et retraités, l'offre de formation s'articule autour de conférences journalières et de 400 cours différents répartis sur 8 thématiques (Lettres et Sciences Humaines, histoire, Sciences et Innovations...).

Au-delà de notre action participe aussi de l'intégration sociale et culturelle pour tous nos étudiants et constitue un formidable lieu de sociabilité.

#### Conditions d'inscriptions et tarifs

La politique tarifaire pratiquée par l'UP est adaptée à la situation de chacun (plein tarif, 1/2 tarif ou gratuité de l'adhésion et gratuité de cours).

##### **L'adhésion :**

Plein tarif : 54 €

1/2 tarif : 27 €

Conditions d'application et justificatifs à fournir:

##### **1/2 tarif**

- ✓ Personnes non-imposables au titre des revenus de l'année (N-1) :  
*avis de non-imposition sur les revenus (N-1) au nom de l'étudiant,*
- ✓ Étudiants de formation initiale inscrits de l'année en cours à l'Université de Nantes :  
*carte étudiant ou attestation de scolarité de l'année en cours,*
- ✓ Personnel et retraités de l'Université de Nantes :  
*carte professionnelle PASS SUP' ;*
- ✓ Tout public après les vacances de février.

##### **Gratuité :**

- ✓ Enseignants bénévoles de l'UP.
- ✓ Nouveaux retraités de l'UN (ceux qui ont participé à la cérémonie organisée par le Cabinet et qui de ce fait bénéficient d'un Bon de cadeau du Président de l'Université.
- ✓ Bénéficiaire de l'ASS, du RSA, de l'AAH, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, d'une pension d'invalidité, demandeur d'asile :  
*avis de versement des mois de juillet/août N pour l'ASS, RSA, AAH, allocation de solidarité aux personnes âgées, pension d'invalidité; l'attestation de demande d'asile.*



UNIVERSITÉ DE NANTES



### Les cours :

Le tarif des cours s'échelonne de 30 à 310 € et s'ajoute au prix d'adhésion.

Formation financée par un organisme (Adhésion + un cours) : 380€.

Les personnes bénéficiaires de la **gratuité d'un cours** :

- ✓ Enseignants bénévoles de l'UP
- ✓ Nouveaux retraités de l'UN

### Conditions de remboursement :

L'adhésion est non remboursable (à l'exception d'un multiple paiement pour même adhésion) ainsi que les cours dont le tarif est inférieur ou égal à 55 €.

#### 1. Remboursement de droit

- ✓ Pour les cours supprimés par l'UP (effectif trop faible pour garantir l'équilibre financier ou empêchement de l'enseignant) et pour les cours modifiés (dates et/ou horaires) le remboursement est intégral.

*Si l'étudiant a pris un autre cours dont le montant est inférieur au cours supprimé l'UP procède au remboursement de la différence.*

- ✓ En cas de décès le remboursement est intégral y compris l'adhésion.

#### 2. Remboursement exceptionnel

Les cas exceptionnels de demande de remboursement font l'objet d'une étude au cas par cas.

Un certificat administratif récapitulatif sera transmis à l'appui de la demande de remboursement.

L'UP se réserve le droit d'une retenue de 30% sur le cours le plus cher pour frais de gestion sauf dans les cas indépendants de la volonté des étudiants.

Documents à fournir :

- ✓ RIB
- ✓ Justificatif (certificat médical, certificat d'hérédité ...)

P/le Président de l'Université de Nantes  
et par délégation  
La Directrice

Gwénaële LE DREFF